

.MAIRIE D'ALSTING.

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 février 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil à Alsting, le vingt-sept février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MEYER Ana-Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; FEISS André ; FLAUSS Béatrice ; FERSING Gérard ; WAGNER Patrice ; HUSSONG Alain ; ZITT Dominique ; BUHR Jean-Claude ; MULLER Daniel ; ARESU Estelle ; CHARLES Amanda ; FUTIKA Sophie ; SCHERER Jean-Claude ; MEYER-BOUDRAA Martine ; FERNANDEZ Audrey ; HULLAR Marie-Claude ; WEISLINGER Jean-Léon.

Absent excusé : Mmes et MM. HEHN Aurore ; HUSSONG Aurélie ; MONNET Jean-Luc.

Absent non excusé :

Procuration : HEHN Aurore à FERNANDEZ Audrey ; HUSSONG Aurélie à HUSSONG Alain ; MONNET Jean-Luc à HEHN Jean-Claude.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : III) URBANISME 1) Vente d'un terrain communal-Rue St-Pierre. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce nouveau point.

D) FINANCES

1) BUDGET PRINCIPAL

A) Compte de Gestion Principal 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B) Compte Administratif Principal 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur STAUB Martial, adjoint délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2022 dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	157 161,18		- 157 161,18
Opérations de l'exercice	600 206,35	1 320 203,49	719 997,14
TOTAUX	757 367,53	1 320 203,49	562 835,96
Résultats de clôture		562 835,96	562 835,96
Libellés	Fonctionnement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés		477 068,60	477 068,60
Opérations de l'exercice	1 217 922,88	1 607 641,17	389 718,29
Part affectée à l'investissement	327 068,60		- 327 068,60
TOTAUX	1 544 991,48	2 084 709,77	539 718,29
Résultats de clôture		539 718,29	539 718,29
Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	157 161,18	477 068,60	319 907,42
Opérations de l'exercice	1 818 129,23	2 927 844,66	1 109 715,43
Part affectée à l'investissement	327 068,60		- 327 068,60
TOTAUX	2 302 359,01	3 404 913,26	1 102 554,25
Résultats de clôture		1 102 554,25	1 102 554,25

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - A l'unanimité vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

C) Affectation des résultats du compte administratif principal 2022

Ce point est ajourné, il sera discuté lors du vote du budget primitif 2023.

2) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS VERT-RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que dans le cadre du nouveau programme mis en place par l'Etat (Fonds Vert), le projet de rénovation de la cour de l'école primaire peut être éligible à cette subvention. Ces travaux sont estimés à 270 160,20 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, pour la rénovation de la cour de l'école primaire.

3) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS VERT-MISE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que dans le cadre du nouveau programme mis en place par l'Etat (Fonds Vert), le projet de remplacement des ampoules de l'éclairage public en LED peut être éligible à cette subvention. Ces travaux sont estimés à 185 305 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public en LED.

4) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS VERT-MISE EN LED DE L'ECLAIRAGE DU STADE MUNICIPAL

Ce point est annulé (Non éligible au Fonds Vert).

5) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FAFA (FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR)-MISE EN LED DE L'ECLAIRAGE DU STADE MUNICIPAL

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que dans le cadre du programme FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), le projet de remplacement des projecteurs pour l'éclairage du stade municipal en LED peut être éligible à cette subvention.

Le Conseil Municipal, avec 22 voix pour et 1 abstention (M. FEISS André) autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du FAFA, pour le remplacement des projecteurs pour l'éclairage du stade municipal en LED.

II) PERSONNEL COMMUNAL

1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade

Compte tenu d'un avancement de grade, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (à temps partiel 50%)
ET

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (à temps partiel 50%) relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3) ;

Décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	3	4	35H
ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	1	0	35H

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

2) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite du fonctionnaire actuel en poste, il convient de le remplacer pour le bon fonctionnement des services techniques.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet, soit 35/35^{ème} (35 heures) à compter du 1^{er} avril 2023. Les fonctions assurées par ce poste seront : l'exécution de tâches techniques dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la logistique et de la sécurité et de tous travaux de construction d'entretien et de réparations. Ils peuvent également assurer la conduite de véhicules, dès lors qu'ils sont titulaires du permis de conduire approprié en état de validité.

Et la suppression d'un poste d'agente de maîtrise principal.

Monsieur BUHR Jean-Claude en raison de sa situation, s'abstient de l'ensemble du processus de décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité ;

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

SERVICE TECHNIQUE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
TECHNIQUE	AGENT MAITRISE DE	Agent de maîtrise principal	1	0	35H
TECHNIQUE	AGENT MAITRISE DE	Agent de maîtrise	1	1	35H
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	1	35H
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique	0	1	35H

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

III) URBANISME

1) VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL-RUE ST-PIERRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en date du 5 février 2019 et du 6 juillet 2021 il avait été délibéré pour la vente d'une partie de la parcelle 812 de la section 12 (Rue St-Pierre). Depuis cette dernière date les acheteurs ne s'étaient plus manifestés. Or, nous venons de recevoir une nouvelle demande, pour acquérir cette même partie de parcelle (environ 60m²) précitée.

Concernant cette vente, une demande d'avis des domaines a été envoyée le 31 mai 2021, avec une réponse le 10 juin 2021, et qui estime ce bien à 57€/m². Il est rappelé que les collectivités territoriales peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Ainsi, Monsieur le Maire propose, la vente de ce terrain au prix de 60€ le m².

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition de Monsieur le Maire pour la vente d'une partie de ce terrain (parcelle 812 de la section 12) au prix de 60€ le m².

Les frais de notaire seront naturellement à la charge de l'acheteur. Le conseil Municipal autorise également le Maire à signer l'acte afférant à cette vente.

IV) INFORMATIONS

1) Fermeture d'une classe élémentaire pour la nouvelle année scolaire.

Madame MEYER Ana, adjointe, informe les conseillers de la décision de l'Inspection académique de Sarreguemines de la fermeture de la 4^{ème} classe élémentaire. Cette fermeture a été actée. Une réévaluation de l'effectif aura lieu courant juin. A ce jour, il y a 129 élèves inscrits à l'école ; le prévisionnel transmis à l'Inspection courant janvier 2023 est de 119 pour la rentrée 2023/2024. Nous n'avons pas encore connaissance du nombre d'enfants pour la PS (petite section maternelle). Il faudrait pour le maintien au moins 127 inscrits. Elle informe également les conseillers de la mise en place par les parents d'élèves d'une pétition contre cette fermeture. Celle-ci est disponible sous format numérique sur les réseaux sociaux. L'ensemble du Conseil Municipal soutient celle-ci, mais certains demandent qu'elle soit sous un format papier, ce qui est bien plus pratique.

2) Travaux

Monsieur le Maire avise les conseillers que les travaux de requalification de la rue du Stade débuteront lundi 6 mars.

Concernant les travaux pour la rénovation des vestiaires de la salle polyvalente, ceux-ci suivent le planning établi. L'accès à la salle principale est dorénavant possible, par une porte annexe.

La rénovation de l'ancien logement au-dessus de la mairie est maintenant finie. Une annonce pour la location de ce bien d'une superficie d'environ 54m² sera diffusée.

La séance a été levée à 21h00

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Le Maire,

